

# BESOIN d'un coup de pouce pour pédaler ?

À partir du  
**1<sup>er</sup> février**  
2022



## Pour qui ?

La communauté de communes Moselle et Madon s'engage pour la mobilité durable en participant à l'achat de votre vélo ou de matériel **avec une aide maximale de 50 à 200 €**

### RENSEIGNEMENTS ET DÉPÔT DES DOSSIERS

Communauté de communes Moselle et Madon

145 rue du Breuil – 54230 Neuves-Maisons

03 83 26 45 00 – [contact@cc-mosellemadon.fr](mailto:contact@cc-mosellemadon.fr)

[www.cc-mosellemadon.fr](http://www.cc-mosellemadon.fr) - [www.facebook.com/ccmosellemadon](https://www.facebook.com/ccmosellemadon)

## Quoi ?

- Achat de vélo neuf ou d'occasion (vélo classique ou à assistance électrique) vendu par un professionnel
- Révision d'un vélo ou d'un VAE
- Achat d'accessoires type vêtement de pluie, casque, et autre matériel de sécurité.

## Conditions

- Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois en Moselle et Madon, un RIB et les factures des professionnels
- Ne pas revendre le matériel dans les 2 ans

## Montant de l'aide (limitée à une par foyer, valable jusqu'au 31 décembre 2023)

- Aide à l'achat de vélo plafonnée à **25 % du montant d'acquisition** avec un maximum de **200 €** (il existe également une aide de l'état cumulable, pour l'achat d'un VAE et sous conditions de revenus)
- Aide à la révision de vélo plafonnée à **50 % du montant de la réparation ou de la révision** avec un maximum de **50 €**.
- Aide à l'achat d'accessoires plafonnée à **50 % du montant d'acquisition** avec un maximum de **50 €**

**Les trois types d'aide (acquisition de vélo, révision et achat de matériel) peuvent être cumulés sur une seule et même demande.**

**L'aide de CCMM est également cumulable avec toute autre aide éventuelle (employeur, collectivité...), sous-réserve d'éligibilité.**